



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 317-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1493

Déposée le : 26.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Streiff (Oberwangen, PEV) (porte-parole)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Hilty Haller (Bern, Les VERT-E-S)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Günthör (Erlach, UDC)
Maurer (Sumiswald, UDF)
Arn (Muri b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 521/2026 du 13 mai 2026
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Points 1 à 4 : adoption et classement
Point 5 : adoption

Campagne cantonale de sensibilisation et de prévention pour un usage responsable des médias numériques

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne globale de sensibilisation et de prévention au niveau cantonal pour une utilisation responsable des médias numériques dès le domaine préscolaire. Le maître-mot de la campagne ne doit pas être « interdire », mais « équiper ». L'objectif est que les enfants et les jeunes apprennent à utiliser les médias numériques comme des outils et non pas comme des substituts de relations, d'activités physiques ou de créativité. Les actrices et acteurs pertinents devront être impliqués étroitement dans cette campagne, qui devra viser en particulier les objectifs suivants :

1. développer les compétences médiatiques des enfants et des jeunes ainsi que de leurs parents et représentantes légales et représentants légaux,
2. transmettre des connaissances sur les risques tels que le cyberharcèlement, les violations de la protection des données, la dépendance numérique, la désinformation et l'influence exercée par les algorithmes ainsi que leurs répercussions biologiques sur le développement du cerveau,
3. renforcer la santé psychique en présentant des stratégies pour une gestion saine et autonome des offres numériques,

4. soutenir les parents, le personnel du domaine préscolaire et de l'animation de jeunesse ainsi que les enseignantes et les enseignants en leur fournissant du matériel d'information, des ateliers ainsi que des conseils applicables dans la pratique et
5. améliorer la mise en réseau des offres, des services de conseil et des programmes de prévention existants au niveau cantonal.

Développement :

Ces dernières années, les médias numériques ont connu une évolution fulgurante au point qu'ils marquent aujourd'hui le quotidien aussi bien à l'école que pendant les loisirs et en famille. Les enfants et les adolescentes et adolescents sont confrontés de plus en plus tôt aux smartphones, aux réseaux sociaux, aux jeux en ligne et aux plateformes de streaming. Il ne fait aucun doute que cette transformation apporte aussi des chances, notamment en matière d'accès au savoir, de créativité et d'interaction sociale. En même temps, elle s'accompagne également de défis et de risques majeurs, qu'il serait faux de sous-estimer. Des études montrent que les jeunes souffrent de plus en plus de la pression psychologique ainsi que de dépressions, deux phénomènes souvent causés ou renforcés par la comparaison avec les pairs, les « j'aime » et la joignabilité permanente. Le cyberharcèlement se répand et représente un poids qui se répercute directement sur le bien-être et sur les résultats scolaires.

Par ailleurs, bon nombre d'adolescentes et d'adolescents ne sont pas conscients des données qu'elles ou ils révèlent, de la manière dont leur comportement en ligne peut être analysé et des techniques utilisées par les plateformes pour contrôler leur attention de manière ciblée. Il existe également un risque d'usage excessif, voire de dépendance : les réseaux sociaux et les plateformes de jeux en ligne sont souvent optimisées pour inciter les utilisatrices et utilisateurs à rester connectés le plus longtemps possible, ce qui entraîne chez certains jeunes un manque de sommeil, des problèmes de concentration et un isolement social et présente un potentiel de dépendance majeur, comparable à celui d'une drogue.

Si notre canton connaît déjà des programmes d'éducation aux médias, ils sont fragmentés ou difficiles d'accès ou ne s'adressent qu'à des groupes spécifiques. Beaucoup de parents se sentent dépassés, le personnel d'encadrement et le corps enseignant sont confrontés à des défis pédagogiques complexes et les services spécialisés travaillent souvent en vase clos.

Une campagne coordonnée au niveau cantonal apporterait ici une nette valeur ajoutée : elle assurerait une visibilité élargie et permettrait d'atteindre différentes catégories de population ; elle contribuerait à la diffusion d'informations cohérentes et vérifiées sur le plan qualitatif ; elle promouvoir la coopération plutôt que les initiatives isolées ; elle exercerait un effet préventif en matière de conflits et de tensions. L'interaction avec les médias numériques n'est pas une thématique passagère. Au contraire, savoir piloter cette interaction figure au rang des compétences-clés pour l'avenir. Par conséquent, les pouvoirs publics sont eux aussi appelés à proposer une orientation, un soutien et des mesures de prévention. Parmi les pistes à explorer figure la collaboration avec des partenaires spécialisés tels que Santé bernoise, les pédiatres ainsi que BeLEARN en tant que réseau de recherche et d'innovation dans le domaine de l'éducation numérique. Une telle coopération garantirait que la campagne

- s'appuie sur les résultats scientifiques les plus récents,
- recoure à des méthodes efficaces sur le plan pédagogique,
- aboutisse à une analyse partagée de la problématique,
- facilite la tâche des parents, du personnel d'encadrement et du corps enseignant et
- ait accès aux outils, formations continues et expertises existantes.

Une telle campagne coordonnée au niveau cantonal, disposant d'une large assise et lancée conjointement avec des partenaires tels que ceux cités précédemment peut contribuer durablement à équiper les enfants et les adolescentes et adolescents des outils nécessaires pour les interactions numériques, à les protéger contre les effets négatifs de ces interactions ainsi qu'à soutenir efficacement les familles et les établissements de formation.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif (art. 87 et 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 [ConstC ; RSB 101.1], art. 12 et 12a de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire [LEO ; RSB 432.210], art. 37, al. 2, lit. a en corrélation avec l'art. 39, al. 2, lit. c et l'art. 42 de la loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale [LPASoc ; RSB 860.2]). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel les médias numériques offrent des opportunités, mais que leur mauvaise utilisation comporte des risques considérables. Il estime qu'il est important de sensibiliser et de former la population aux problématiques telles que l'utilisation adéquate des médias numériques, le cyberharcèlement, la protection des données et la dépendance numérique, et qu'une communication coordonnée constitue une mesure appropriée à cet effet.

Ci-après, le terme « médias numériques » désigne les produits et les services qui permettent d'élaborer, de consulter, de diffuser, de modifier, de sauvegarder, de récupérer, de transmettre et de conserver des informations sous forme numérique.¹ Cela comprend notamment Internet, les jeux vidéo et les réseaux sociaux.

L'étude JAMES 2024² met en évidence à quel point les médias numériques se sont fait une place dans la vie quotidienne des élèves. Les réseaux sociaux et les messageries comme Instagram, TikTok, Snapchat et WhatsApp, qui sont des outils de communication essentiels pour les élèves, sont particulièrement populaires. L'utilisation des smartphones, des plateformes de vidéos en ligne et des services de streaming façonne les habitudes des jeunes en matière de consommation des médias. La présente motion demande la mise en œuvre d'une campagne cantonale de sensibilisation et de prévention dès le domaine préscolaire, laquelle devra viser les objectifs suivants : développer les compétences médiatiques, transmettre des connaissances sur les risques, renforcer la santé psychique, soutenir les parents ainsi que les professionnelles et professionnels, et améliorer la mise en réseau des offres existantes au niveau cantonal.

Points 1 à 4

De nombreux programmes de prévention cantonaux, financés par le canton de Berne, et nationaux aident les élèves, les parents et les écoles à utiliser judicieusement les médias numériques. Ils visent les objectifs mentionnés aux points 1 à 4 de la présente motion et interviennent dès le domaine préscolaire (accueil extra-familial des enfants, groupes de jeux, formation des parents, offres dans le domaine des mesures pédo-pédagogiques ou structures de consultation pédiatrique). La liste suivante des offres de prévention existantes n'est pas exhaustive :

¹ Digitale Medien – Virtuelle Akademie (en allemand uniquement), consulté pour la dernière fois le 23 janvier 2026

² Étude suisse sur l'utilisation des médias et les loisirs chez les jeunes de 12 à 19 ans

- Dans le cadre de l'offre interactive « Hirncoach », les participantes et participants (parents, membres du corps enseignant, élèves) découvrent comment les réseaux sociaux influencent le cerveau des jeunes et comment apprendre à les utiliser au quotidien.
- Les offres de Pro Juventute, notamment les ateliers scolaires et les cours pour les parents, visent à renforcer les compétences médiatiques.
- La PHBern propose un large éventail de formations continues, par exemple un cours sur les réseaux sociaux qui traite de leur fonctionnement et des défis liés à leur utilisation. Elle dispense aussi les CAS « Digitale Medien im Unterricht », « Künstliche Intelligenz für Lehrpersonen » et « ICT in der Schule », dans lesquels les enseignantes et enseignants développent et approfondissent leurs compétences en lien avec les médias. L'utilisation des médias par les élèves et l'éducation aux médias dans le cadre du Lehrplan 21 y sont également abordées. En outre, le portefeuille d'offres « Schule und Digitalität » du Zentrum für Schulführung und Schulentwicklung fournit des conseils aux écoles en matière de protection des données. Enfin, BeLEARN, le centre de compétences pour la transformation numérique dans l'éducation, donne des informations et mène des projets de recherche sur les médias numériques avec la participation et la collaboration d'écoles.
- En tant que service public de consultation, le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) donne des conseils sur les problèmes de développement des élèves. L'utilisation des médias et l'éducation aux médias font partie des thèmes abordés avec les parents qui signalent des troubles dans le développement de leurs enfants ou sont évoqués lors des consultations de psychologie scolaire en cas de troubles de l'apprentissage ou du comportement.
- La nouvelle série de films « Commencer l'école » du SPE comporte un film dédié aux médias numériques. Ces courts métrages servent à la prévention dans le domaine préscolaire et au cycle 1. Ils sont disponibles en onze langues sur le site Internet du SPE depuis le printemps 2026.
- Le travail social en milieu scolaire, en tant qu'offre périscolaire, soutient aussi bien les parents que les élèves, les membres du corps enseignant et les directions d'école pour les questions relatives à l'utilisation des médias numériques.
- Les cours de culture générale dispensés dans le cadre de la formation professionnelle initiale accordent également une place importante à la promotion des compétences médiatiques (plan d'études cadre). Les écoles professionnelles contribuent ainsi de manière significative à aider les apprenties et apprentis à utiliser les médias numériques de manière responsable.
- Grâce à son offre, la fondation Santé bernoise soutient les écoles et les familles dans l'éducation aux médias. Son offre de conseil s'adresse également aux personnes ayant besoin d'aide dans l'utilisation des médias numériques et à leurs proches.
- Les centres de puériculture du canton de Berne proposent des offres d'éducation aux médias pour les parents d'enfants en bas âge.
- La Police cantonale bernoise organise, en 8H et en 11H, des modules de cours visant la prévention dans le domaine de l'utilisation des médias numériques. Afin de sensibiliser les parents, des lettres leur sont envoyées et, sur demande, des exposés sont organisés ; des offres supplémentaires sont proposées en fonction des ressources. La Police cantonale bernoise forme également les étudiantes et étudiants de la PHBern sur les défis liés aux médias numériques dans l'environnement scolaire.
- La Police cantonale bernoise informe régulièrement le grand public des risques liés aux médias numériques, par exemple dans le cadre de campagnes comme celle de Protection de l'enfance Suisse sur les délits cyber-sexuels. Dans le cadre de son travail de mise en réseau, elle entretient des échanges étroits avec des organisations partenaires sur la santé mentale des enfants et des jeunes, et coordonne des mesures communes de prévention dans le domaine numérique.

- « feel-ok.ch » : il s'agit du programme d'intervention basé sur Internet de la Fondation suisse pour la santé Radix et soutenu par le canton de Berne, lequel fournit des informations et du matériel aux jeunes, aux parents et aux professionnelles et professionnels sur des sujets aussi divers que le cyberharcèlement et la dépendance numérique, par exemple.
- La Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg propose un concours pour les classes à partir du 3^e cycle avec son application « #AUSGEGLICHEN », qui incite les élèves à réfléchir à leurs habitudes de consommation des médias numériques sur une période donnée et à approfondir leurs connaissances sur le sujet. La Croix-Bleue propose également des ateliers pour les écoles à partir du degré secondaire I et pour les institutions sociales.

Les programmes de prévention suivants complètent les offres financées par le canton :

- Swisscom propose des cours sur les médias pour les écoles ou les parents.
- Protection de l'enfance Suisse met à disposition des informations sur la manière d'accompagner les enfants dans le monde numérique.
- L'association « zischtig.ch » s'engage en faveur de l'éducation aux médias et de la prévention, et propose des soirées pour les parents ainsi que des supports d'information.
- Addiction Suisse fournit des informations sur l'utilisation des médias et sur la dépendance. Son programme pédagogique gratuit « Clever Club » renforce les compétences en lecture des élèves (7-12 ans) et aborde notamment les médias numériques par le biais d'histoires audio ludiques et d'activités dans des centres d'accueil.
- « Jeunes et médias », la plateforme nationale de la Confédération, propose plusieurs offres thématiques (cyberharcèlement, protection des données, désinformation, santé mentale, réseaux sociaux, etc.) visant à promouvoir les compétences médiatiques.
- L'institut « Marie Meierhofer Institut für das Kind » fournit des recommandations sur l'utilisation des médias numériques qui sont basées sur les résultats d'études.

Le Conseil-exécutif estime que l'éducation aux médias et la manière dont les médias numériques sont utilisés peuvent être améliorées grâce aux mesures de sensibilisation et à l'acquisition de connaissances et de compétences permettant une utilisation critique des médias. Les enfants et les jeunes qui ont une utilisation réfléchie et informée des médias numériques peuvent se protéger contre les dangers potentiels sans restreindre leur utilisation.

Point 5

Le Conseil-exécutif est prêt à renforcer la communication visant la sensibilisation et la prévention en ce qui concerne l'utilisation responsable des médias numériques. Comme il s'agit d'une tâche transversale à plusieurs Directions, il mettra en œuvre les mesures visées au point 5 avec toutes les Directions concernées. La question de l'utilisation des médias numériques sera également examinée dans les travaux en cours sur la nouvelle Stratégie de la formation.

Destinataire

- Grand Conseil